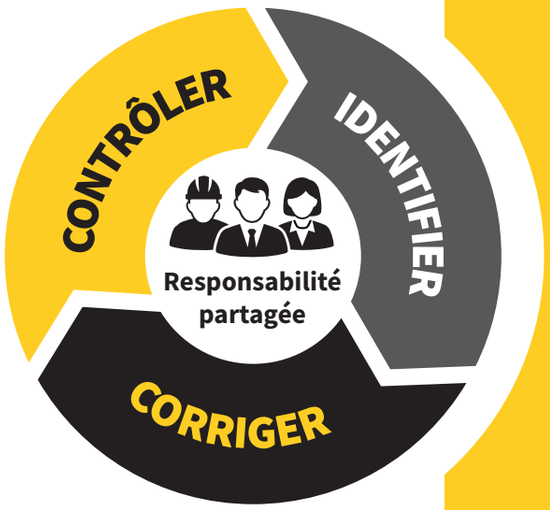
Déclarer est **obligatoire** pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs.

Les déclarations permettent entre autres de :

- Protéger ses droits
- Responsabiliser l'employeur sur ses obligations en matière de prévention et de réparation
- Adapter les méthodes de travail
- Mieux évaluer le niveau de risque du secteur



Pour une prise en charge efficace



La prévention, c'est l'affaire de toutes et de tous!



Déclarer, c'est renforcer notre droit de pouvoir travailler en toute sécurité.

FSSS CSN

Un **accident du travail** est un événement qui survient au travail et qui cause une lésion professionnelle aux travailleuses et travailleurs qui en sont victimes.

Une **situation non conforme** (ou dangereuse) présente un risque ou un danger pour la santé et la sécurité.

Dans les deux cas, prendre le temps de déclarer aujourd'hui, c'est prendre le temps, pour soi et pour les autres, d'éviter un accident demain.



La sous-déclaration a des impacts réels dans nos milieux de travail

- Statistiques non représentatives
- Moins de recherche pour appliquer de meilleures mesures de prévention
- Sous-représentation dans les travaux de la CNESST
- Absence dans les plans et les priorités d'action

Alors, pourquoi a-t-on peur de déclarer un accident ou une situation dangereuse?

- Gravité de l'événement minimisée
- Méconnaissance des procédures et de ses droits
- Peur de représailles
- La stigmatisation attribuée aux personnes qui déclarent
- Par banalisation de l'événement

Vous êtes témoin d'un événement potentiellement dangereux?

Vous avez été victime d'un accident de travail?

Vous voulez rendre votre milieu de travail sain, sécuritaire, et exempt de tout type de danger?

- Prenez contact dès maintenant avec votre syndicat
- Renseignez-vous sur les principes de base de la santé et de la sécurité au travail
- Prenez le temps de poser des questions et de vous renseigner afin d'éclaircir les zones grises
- Déclarez!

Une simple déclaration peut faire toute la différence.

